

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 novembre 1975.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1976, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME II

Affaires étrangères.

RELATIONS CULTURELLES

Par M. Francis PALMERO,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. André Colin, président ; Jean Périquier, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Ménard, Auguste Pinton, vice-présidents ; Jacques Genton, Serge Boucheny, Pierre Giraud, Francis Palmero, secrétaires ; Antoine Andrieux, Maurice Bayrou, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, Eugène Bonnet, Charles Bosson, Louis Brives, Gilbert Devèze, Emile Didier, Lucien Gautier, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Edouard Grangier, Raymond Guyot, René Jager, Louis Jung, Michel Kauffmann, Ladislav du Luart, Raymond Marcellin, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Dominique Pado, Henri Parisot, Edgard Pisani, Roger Poudonson, Georges Repiquet, Abel Sempé, Edouard Soldani, Pierre Vallon, Jean-Louis Vigier, Emile Vivier, Joseph Voyant, Michel Yver.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 1880 et annexes, 1916 (tomes I à III et annexe I), 1917 (tome I), 1918 (tome II) et in-8° 360.

Sénat : 61 et 62 (tomes I, II et III, annexe 1) (1975-1976).

Loi de finances. — Affaires étrangères. — Relations culturelles, techniques et scientifiques.

ANALYSE DU BUDGET

La France ne consacre qu'un peu plus de 1 % de son budget à son action internationale.

C'est une erreur, ne serait-ce que parce que l'action diplomatique est destinée d'abord à éviter les conflits et à nous préserver des guerres.

Dépenser pour les Affaires étrangères, c'est donc dans une certaine mesure économiser pour les Armées.

Il n'y a manifestement aucune comparaison entre la modicité des crédits, les réalités de notre politique extérieure et les ambitions mondialistes exprimées par le Président de la République dans son interview du 12 novembre 1975.

Passant de 2 741 millions à 3 076 millions de francs, le budget des Affaires étrangères augmentera en 1976 de 12,24 %. Sa part, dans le budget de l'Etat, qui augmente de 13,03 %, tombera de 1,06 à 1,05 %.

A l'intérieur de ce budget, les crédits réservés aux relations culturelles, scientifiques et techniques avec l'étranger, ne représentent plus que 47,95 % et se chiffrent à 1 474 millions de francs (+ 9,24 %).

Ainsi, l'accroissement régulier du pourcentage d'une année sur l'autre, qui avait permis d'approcher les 50 %, est-il remis en cause.

Au total, en cinq ans (1971-1976), les crédits des relations culturelles diminuent de 1,50 %, ceux de la coopération de 1,40 %, alors que les contributions internationales augmentent de 2,30 %.

De 1975 à 1976, l'évolution des crédits se présente de la façon suivante :

Relations culturelles (titre III) :

Les crédits passent de 650,5 millions à 716,4 millions de francs (+ 10,1 %), mais les mesures nouvelles aboutissent à une réduction de crédits de 3,1 millions imputable à la suppression de 55 emplois, soit une économie de 8,2 millions de francs.

Coopération (titre IV) :

Les crédits passent de 647,3 millions à 697,5 millions de francs (+ 7,7 %). Les demandes nouvelles s'inscriront pour 50,2 millions de francs, contre 77,4 en 1974.

Presse et information (titre V) :

Le crédit s'inscrit pour 36,7 millions de francs (+ 7,10 %) avec 2,4 millions de francs de mesures nouvelles.

Contributions internationales (titre VI) :

Les crédits passent de 529,8 millions à 692,4 millions de francs (+ 15,2 %).

La progression des crédits affectés aux relations culturelles et à la coopération est limitée à un taux qui ne permet guère de maintenir à leur niveau actuel le volume des actions existantes. On a réduit le volume de nos interventions à l'étranger pour pouvoir maintenir les moyens de fonctionnement des services.

L'année 1976 se caractérise donc par :

- la diminution du nombre de coopérants (1 000 de moins) ;
- la diminution du nombre de bourses et de stages ;
- la diminution du nombre de missions de courte durée ;
- la diminution des crédits de matériel d'assistance pédagogique et technique.

Il s'agit donc d'un budget de régression, qui risque fort de compromettre les objectifs traditionnels de la D. G. R. C. S. T. Ce qui est qualifié de redéploiement est facilité hélas ! par l'effondrement de notre présence dans l'ancienne Indochine.

En effet, de ce fait, dans le secteur Asie-Océanie, les crédits passent de 155 350 000 F à 94 410 000 F, soit une diminution brutale de 40 %.

Le tableau ci-après de la répartition géographique des dépenses ordinaires illustre parfaitement les transferts :

PAYS	1975 Loi de finances.	1975 ventilation après les engagements de l'exercice.	1976	POURCENTAGE d'augmentation.		POURCEN- TAGE des crédits en 1975.	POURCEN- TAGE des crédits en 1976.
				1975-1974	1976-1975		
Europe de l'Ouest.....	129,10	126,30	155,37	+ 13,3	+ 20,34	9,95	11
Europe de l'Est.....	35,70	37,70	38,60	+ 17,6	+ 8,12	2,75	2,73
Amérique du Nord.....	64,99	63,78	73,74	+ 6,6	+ 13,46	5	5,22
Amérique latine.....	127,43	128,18	158,52	+ 16,1	+ 24,39	9,81	11,21
Moyen-Orient	98,02	99,84	122,99	+ 19,4	+ 25,47	7,55	8,70
Asie Océanie développée.....	22,96	22,96	26,26	+ 11,4	+ 14,37	1,78	1,86
Asie Océanie (autres pays)....	155,35	144,20	94,41	+ 7,4	- 39,22	11,97	6,68
Maghreb	542,63	554,32	610,92	+ 9,9	+ 12,58	41,81	43,20
Afrique non francophone.....	50,54	55,51	65,67	+ 20,6	+ 29,93	3,9	4,64
Crédits non ventilables.....	71,12	67,06	67,30	+ 25,7	- 5,37	5,58	4,76
Totaux	1 297,85	1 297,85	(1) 1 413,91	+ 12,83	(1) + 8,94	100	100

(1) La défalcation du crédit de 12 321 F du Fonds culturel transféré au Secrétariat d'Etat à la Culture, explique la différence avec les chiffres indiqués plus haut.

Seuls, les événements d'Indochine ont permis une intensification de notre action dans le reste du monde.

Pour avoir une idée exacte de l'action menée à l'étranger, il faudrait ajouter les crédits du Ministère de la Coopération séparés de ce budget dont la caractéristique essentielle est que pour pouvoir maintenir les moyens de fonctionnement des services, on est contraint de réduire le volume de nos interventions à l'étranger au titre des relations culturelles et de la coopération.

Pour étayer notre présentation, il nous manque cette année le rapport d'activité de la D.G.R.C.S.T. dont la présentation est en cours de revision.

Les enseignants.

L'effectif des enseignants en 1974-1975 est de 22 773, dont 16 000 dépendent de la D.G.R.C.S.T. et 6 085 en coopération.

Les experts se chiffrent à 7 240, dont 4 980 pour la D.G.R.C.S.T. Le nombre a diminué. A noter notamment la suppression de 55 emplois dans les établissements à l'étranger, qui représente une économie de 8 353 000 F.

Les immeubles.

Dans les immeubles appartenant à l'Etat, des travaux de diverses constructions et réfections d'un montant total de 17,1 millions de francs sont inscrits au chapitre 56-20.

On retiendra parmi les plus importants ceux concernant nos centres culturels de Belgrade, Beyrouth, Constantine, Mexico, Lima, Varsovie.

Pour les immeubles n'appartenant pas à l'Etat (chap. 68-81) le total de la dépense est de 4,3 millions de francs et concerne la Mission laïque, les Alliances françaises, notamment en Argentine, Brésil, Ceylan, Colombie, Ghana, Pakistan et l'Institut franco-mexicain de Mexico.

En Tunisie, l'Ecole normale supérieure à Tunis est construite par la Suède et équipée par la France. Un crédit de 10 millions de francs est prévu. L'enseignement sera donné, pour les quatre cinquièmes, en français. L'Ecole sera terminée en 1977-1978.

La gestion des 226 établissements culturels français à l'étranger avait fait l'objet d'observations dans le rapport de la Cour des Comptes de 1974. Ces établissements disposent de ressources de l'ordre de 440 millions de francs en 1973, dont 90 millions proviennent de recettes recouvrées sur les usagers. Les observations de la Cour des Comptes concernaient le statut financier et comptable des établissements, la tenue des comptes, la gestion des fonds et les insuffisances du contrôle.

L'article 66 de la loi de finances pour 1974 prévoyait le rattachement comptable des établissements de faible importance non dotés de l'autonomie financière au service culturel de l'ambassade dont ils dépendent.

Les mesures prévues en 1975 ont-elles été prises ?

Les œuvres privées.

L'ALLIANCE FRANÇAISE

Sans méconnaître les activités des autres œuvres citées d'ailleurs par les autres rapporteurs, nous soulignerons l'effort de l'Alliance française qui demeure la principale d'entre elles.

Les subventions qui lui sont accordées évoluent ainsi :

Année.	Fonctionnement.	Siège central.	Investissement.
1975	3 018 200	825 000	1 900 000
1976	3 500 000	920 000	1 760 000

Les effectifs d'élèves progressent en Europe, en Amérique du Nord, en Asie et Océanie, avec la création de nouveaux comités. L'effort actuel porte sur l'intensification du travail pédagogique et le perfectionnement linguistique.

On nous signale quelquefois un manque de coordination des activités de l'Alliance avec nos propres instituts et centres culturels.

Les bourses.

ANNEE	D. G. R. C. S. T.	COOPERATION	TOTAL
1972-1973	8 033	3 358	11 441
1974-1975	6 336	3 767	10 103

Le taux reste fixé à 700 F pour les premier et second cycles universitaires, 1 000 F pour le troisième cycle, 1 100 F pour le doctorat d'Etat et 1 500 F pour des spécialisations de haut niveau.

Les crédits destinés aux bourses françaises à l'étranger augmentent de 24,45 %, alors qu'à l'inverse les crédits ne croissent que de 4,84 %. C'est significatif, même s'il s'agit pour partie d'un transfert exigé par la Cour des Comptes.

Bourses d'études. — Année 1973-1974.

Etrangers en France.

REGIONS	SECTEUR. D'ACTIVITE								
	Administration.	Sciences juridiques.	Sciences médecine technique.	Agriculture.	Professeurs de français (pédagogie).	Langue française et littérature.	Arts.	Journalisme et divers.	Totaux.
Europe occidentale	9	56	195	3	10	120	34	22	449
Europe de l'Est.....	»	15	27	»	16	103	30	11	202
Proche et Moyen-Orient...	6	93	493	9	46	201	50	56	954
Afrique du Nord.....	3	216	1 222	165	129	142	161	42	2 080
Afrique Sud du Sahara....	9	97	88	4	70	167	8	10	453
Asie-Océanie développée...	»	10	30	»	22	80	33	22	197
Reste de l'Asie-Océanie...	14	116	384	14	88	207	37	40	900
Amérique du Nord.....	2	42	49	1	5	79	23	4	205
Amérique latine	26	107	283	13	59	274	48	86	896
Totaux	69	752	2 771	209	445	1 373	424	293	6 336
Rappel des chiffres pour 1972-1973	97	721	4 229	200	1 887	1 752	139	148	9 173

Bourses d'études. — Année 1974-1975.

Français à l'étranger.

(Le nombre des bourses accordées par le Ministère des Affaires étrangères aux étudiants et chercheurs français est indiqué entre parenthèses.)

PAYS	ARTS Architecture, urbanisme.	MEDE-CINE	LETTRES et sciences humaines.	DROIT Sciences juridiques et économiques.	SCIENCES pures et appliquées.	BOURSES d'été.	TOTAUX
Europe occidentale.....	19	10	406 (6)	46 (16)	72	412 (16)	965 (38)
Europe de l'Est.....	21	»	110	11	34	361	537
Proche et Moyen-Orient....	(2)	»	12	1	1	»	16 (2)
Afrique Sud du Sahara....	»	»	»	4	3	»	7
Asie-Océanie développée...	3	(1)	47 (5)	7 (4)	5 (1)	»	63 (14)
Reste de l'Asie.....	2	»	5	1	»	»	8
Amérique du Nord.....	19 (9)	51 (35)	59	122 (71)	209 (127)	(3)	463 (245)
Amérique latine.....	1	2	9	2	3	»	17
Total	67 (14)	64 (36)	648 (11)	194 (91)	327 (128)	716 (19)	2 076 (299)
Rappel des chiffres pour 1973-1974	41 (8)	44 (38)	498 (14)	195 (78)	298 (132)	537 (28)	1 613 (298)

NOTRE ACTION DANS LE MONDE

L'Europe occidentale.

Il existe en Europe occidentale 41 Instituts français et 17 Centres culturels qui ont accueilli 50 000 étudiants en 1974.

Les 15 lycées français et les petites écoles scolarisent 22 350 élèves.

En Grèce où le Président de la République française vient d'effectuer une visite officielle, signalons qu'à Athènes, le recyclage et le perfectionnement de l'ensemble des professeurs grecs de français nous a été confié par les autorités du pays.

Par ailleurs, 188 lecteurs sont affectés dans les principales universités européennes.

Pour 1976, une augmentation sensible des moyens est prévue pour la Grèce mais aussi pour l'Espagne et le Portugal.

Europe de l'Est.

Nos relations culturelles sont régies par des accords instituant des commissions mixtes qui, tous les deux ou trois ans, établissent les programmes.

L'enseignement et la diffusion de la langue reste notre objectif essentiel, par l'implantation progressive d'enseignants de français. Le nombre de lecteurs va de deux en Albanie à trente-deux en U.R.S.S. et le nombre d'assistants de deux en Roumanie à trente en U.R.S.S.

Il existe une demande accrue notamment de la part de l'U.R.S.S. et de la Pologne, qui se heurte à l'impossibilité financière.

De tous les pays de cette région, c'est la Pologne qui entretient les relations les plus intéressantes dont le caractère exemplaire est attesté par la déclaration sur la coopération culturelle signée le 20 juin lors du voyage de M. le Président de la République française à Varsovie.

D'une façon générale l'effort en direction des pays de l'Est est insuffisant et ne suit pas notre politique à leur égard, pas plus que celle définie par la Convention d'Helsinki sur la nécessaire circulation des idées et des hommes.

Le Maghreb.

La part des crédits affectés à l'Algérie, Tunisie et Maroc passe de 41,81 % en 1975 à 43,20 % en 1976.

Nous en avons déjà signalé l'importance trop grande par rapport à l'aide consentie pour d'autres régions du monde.

L'arabisation de l'enseignement se poursuit et l'Algérie s'est le plus engagé dans cette voie, le français n'étant plus enseigné qu'à titre de langue étrangère. L'arabisation du primaire débordera sur le secondaire où 93 % des élèves reçoivent encore un enseignement partiellement français.

Au Maroc et en Tunisie, le français reste encore la langue étrangère privilégiée.

Notre action dans les trois pays doit se renforcer sur les Centres et Instituts culturels et sur l'enseignement privé qui scolarise 53 000 enfants rien qu'en Algérie et au Maroc.

Au Maroc, l'effort de formation des professeurs n'a guère augmenté malgré nos recommandations précédentes et le nombre d'enseignants et de coopérants ne semble pas avoir diminué. Les négociations pour fixer un plafond des effectifs de coopérants pour mieux répartir les charges, n'ont pas encore abouti.

Les visites du Président de la République française dans les trois pays du Maghreb, qui ont connu un succès populaire, s'inscrivent dans la ligne de notre coopération.

Signalons cependant l'échec qui nous est infligé par l'Algérie dans le domaine de l'audio-visuel qui touche de près à l'action culturelle. Après des mois d'essais, ce pays a préféré pour sa télévision en couleur le système allemand Pal au procédé français Secam et c'est une société américaine qui construit le complexe électronique de Sidi-Bel-Abbès.

Le Moyen-Orient.

Un effort particulier est fait dans les émirats et en Arabie : ouverture de petites écoles, créations d'Alliance française, participation à trois facultés de sciences et lycées en Egypte, construction d'un Centre de formation technique en Jordanie, reconstruction du Centre culturel de Beyrouth. Six cents à huit cents élèves devront être scolarisés à la prochaine rentrée.

Il faut donc accroître la capacité des lycées de Tripoli, Bagdad, Téhéran (850 000 F).

Un crédit de 190 000 F est prévu pour des bourses d'études en faveur d'Israël.

En *Syrie*, la restitution aux congrégations religieuses de la gestion et leurs établissements a permis la relance de l'enseignement du français.

Les six établissements religieux de *Turquie*, qui scolarisaient 3 700 élèves, connaissent une crise financière et manqueront de vocations, ce qui va entraîner la fermeture d'un des deux établissements à Istanbul.

En *Egypte*, les écoles catholiques, qui reçoivent 25 000 élèves au Caire et à Alexandrie, manquent de personnel.

A la suite de la visite de la Commission des Affaires étrangères en Egypte, en février 1975, nous avons réclamé un effort vers ce pays. Bien qu'ayant été colonisé par les Britanniques, on y publie deux quotidiens en langue française et un seul en anglais. La radio-télévision nationale diffuse soixante heures d'émissions en français par semaine. La plupart des films étrangers sont sous-titrés dans notre langue.

Les magasins des villes ont bien souvent leurs enseignes en français et les vendeuses sont francophones.

Extrême-Orient.

A part les Etats de l'ancienne Indochine d'où nous devons partir, notre culture a peu pénétré dans cette région du monde.

Nous nous efforçons de maintenir les positions acquises, notamment en *Thaïlande*, où notre langue garde une place relativement importante.

En *Malaisie*, notre action embryonnaire porte sur la pétrochimie et la technologie.

En *Birmanie*, nous ne comptons que deux professeurs français.

A *Singapour*, notre langue n'est pas recherchée mais, en revanche, des besoins existent dans le domaine de la formation scientifique et technique.

Un effort devrait être développé vers l'*Indonésie*, qui représente un marché de 130 millions d'habitants dans lequel la France affirme sa présence économique.

Là aussi, la culture doit accompagner l'économique.

Dans le cadre de l'organisation des Ministères de l'Education de l'Asie du Sud-Est (S. E. A. M. E. O.) qui regroupe huit pays, dont la France est membre associée depuis 1973, nos experts exercent une influence non négligeable dans le domaine de la biologie, de la médecine tropicale et du recyclage des professeurs de mathématiques.

Chine.

Seulement 10 000 élèves apprennent le français sur 17 millions d'élèves de l'enseignement secondaire.

Le Centre culturel français de Pékin, ouvert depuis 1964, n'est pratiquement fréquenté que par le personnel des ambassades. Quant aux relations scientifiques, elles demeurent purement exploratoires.

On espère cependant beaucoup de l'entente réalisée avec le C. N. R. S.

La récente visite de notre Ministre des Affaires étrangères dans ce pays ouvrira peut-être de nouvelles perspectives.

Japon.

Les relations régies par l'Accord culturel du 12 mai 1953 demeurent réduites.

Le lycée de Tokyo, les Instituts de Tokyo et Kioto, le Centre culturel d'Osaka, un Institut de recherches et la Maison franco-japonaise de Tokyo, constituent notre principale présence. On compte dix lecteurs de français dans les universités japonaises.

A signaler l'initiative prise récemment dans ce pays par le président de la Nippon Television Network Corporation qui veut, dans son pays, mettre la télévision au service de la vocation culturelle et faire connaître au plus vaste public les œuvres d'art qui sont l'héritage commun de l'humanité. Il la définit comme l'instrument idéal de ce « Musée imaginaire » dont rêvait Malraux. Déjà, cette personnalité a fait venir au Japon les expositions Monet et Cézanne. Il y aurait intérêt à s'associer à sa nouvelle initiative.

Situation dans l'ancienne Indochine.

Les rapatriements du Cambodge par trois rotations entre Bangkok et Phnom Penh des deux cent neuf Français les 17 et 18 mars et ceux des réfugiés de l'Ambassade le 6 mai, les frais d'accueil et d'hébergement, les convois routiers, se sont élevés au total à 1 784 871 F.

Les rapatriements du Sud-Vietnam portent sur 2 600 personnes environ, mais la grande majorité des 6 à 7 000 Français y résidant sont désireux d'abandonner le pays dès que possible.

Les crédits d'aide d'urgence dont disposent les Consulats sont insuffisants. La plupart de ces rapatriés relèveront de la loi du 26 décembre 1961 relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'Outre-Mer et du Ministère de l'Intérieur en l'occurrence.

Sur le plan de nos relations culturelles, le bilan est désastreux.

A *Phnom Penh*, le lycée Descartes, le Centre culturel, le Centre audiovisuel de l'Alliance française, le Centre médico-chirurgical Calmette, ont été saisis et occupés. La mission de coopération a dû quitter le pays.

Au *Vietnam*, nos experts sont réduits à l'inaction, dans l'attente d'une éventuelle relance de la coopération.

Nous disposons de 181 coopérants au Cambodge et de 350 au Vietnam, dont 292 ont été rapatriés. Le problème du reclassement ou de l'indemnisation se pose pour ce personnel.

Quant au *Laos*, les changements politiques de l'été dernier rendront la poursuite de notre action très aléatoire.

Le nombre des enseignants en poste au Sud-Vietnam était de 303. 245 d'entre eux sont rentrés, 169 ont retrouvé une affectation à l'étranger, notamment au Maroc, 35 enseignants titulaires de l'Education ont été réintégrés dans les cadres de ce Ministère. Les autres 41 agents obtiendront un poste au fur et à mesure que se dégageront des disponibilités.

CONTRIBUTIONS INTERNATIONALES

Les principales contributions françaises aux organisations internationales s'établissent ainsi :

Contributions internationales.
(Chiffres arrondis en milliers de francs.)

CATEGORIES D'ORGANISATIONS	CREDITS votés.	MAJORA-TIONS	CREDITS demandés pour 1976.
<i>A. — Contributions obligatoires.</i> (Chap. 42-31.)			
O. N. U. et institutions spécialisées.....	129 965	+ 46 177	176 142
Organisations européennes non scientifiques (sauf C. E. E.) : U. E. O., Conseil de l'Europe, O. C. D. E., Eurocontrol..	69 791	+ 17 572	87 363
Autres organisations non scientifiques : O. T. A. N., Agence francophonie.....	62 664	+ 6 250	68 914
Organisations scientifiques : C. E. R. N., E. S. O., E. M. B. O.....	256 507	+ 20 923	277 430
Total A.....	518 927	+ 90 922	609 849
<i>B. — Contributions bénévoles.</i> (Chap. 42-32.)			
Organismes relevant de l'O. N. U. : P. N. U. D., Secours à l'enfance, aux réfugiés, Fonds environnement.....	75 790	0	75 790
Organismes scientifiques : Fonds international de la science, Veille météorologique	2 565	+ 429	2 994
Autres organismes.....	2 579	0	2 579
Total B.....	80 934	+ 429	81 363
Total A + B.....	599 861	+ 91 351	691 212

Contributions obligatoires :

(En millions
de francs.)

— Organisation européenne de recherche nucléaire ...	19
— Centre international de recherche sur le cancer	0,16
— Organisation européenne pour la recherche astronomique dans l'hémisphère austral	1,40
— Coopération européenne scientifique et technique ..	0,30

Contributions bénévoles :

— maintien des moyens de la veille météorologique mondiale (0,18 million de francs), de la Commission océanographique intergouvernementale de l'U.N.E.S.C.O. (0,015 million de francs), de l'Institut international pour l'analyse appliquée de systèmes (+ 0,3 million de francs) ;

— actions nouvelles consistant dans le financement de la Fondation internationale de la science (0,3 million de francs).

Les contributions obligatoires augmentent de 17,50 % et les contributions bénévoles de 0,53 %.

En 1975, le crédit des contributions a été inférieur aux besoins de 97 millions de francs. Pour 1976, l'insuffisance peut être évaluée à 130 millions de francs, bien que les contributions obligatoires augmenteront encore plus rapidement que la moyenne des crédits du Ministère.

Comme elles ont un caractère obligatoire et qu'elles suivent l'inflation mondiale, elles sont un peu moins sacrifiées que les autres crédits.

RECHERCHE NUCLÉAIRE (C.E.R.N.)

Le Centre européen de recherche nucléaire constitue une part importante de nos contributions.

En vertu de la loi du 15 juillet 1971, la France met à la disposition de l'Organisation les 412 hectares nécessaires à la construction de l'accélération de particules de 300 milliards d'électrons volt (G. E. V.). Depuis 1971, 46 millions de francs ont été affectés à leur acquisition.

On doit au C.E.R.N. la confirmation de l'existence de courants neutres et la mise en évidence d'un phénomène nouveau affectant les électrons.

L'AGENCE DE L'ESPACE

Après bien des hésitations, le Gouvernement français a décidé de poursuivre la construction de la fusée « Ariane », mais les crédits relatifs à la mise au point des expériences spatiales ont été réduits d'où une incohérence entre la politique de lanceurs et la politique scientifique. La fusée « Ariane » est supportée à plus de 80 % par notre pays. L'arrêt de ce programme aurait conduit à une remise en cause profonde de la politique spatiale européenne.

Que signifie l'indépendance européenne en matière de lanceurs si elle conduit à une dépendance totale des programmes étrangers pour nos projets d'expériences ?

Le financement du nouveau bâtiment dans lequel l'Agence spatiale européenne devrait s'installer à la fin de 1976 est-il assuré ?

L'Agence spatiale européenne, qui succède à l'Eldo et à l'Esro a été créée le 15 avril dernier à Bruxelles. L'Agence reprend tous les projets de l'Esro, des satellites à la fusée « Ariane » et aux laboratoires orbitaux « Spacelab ».

L'U.N.E.S.C.O.

Pour protester contre l'attitude de l'U.N.E.S.C.O. à l'égard d'Israël, le Parlement avait décidé, à la demande de notre commission lors du vote du budget de 1975, de réduire de deux millions de francs le montant de notre participation, soit 10 %.

Le Sénat des Etats-Unis, pour les mêmes raisons, avait d'ailleurs imité notre Parlement.

Au 15 septembre dernier, seuls 64 Etats membres sur 136 avaient payé le total de leur cotisation obligatoire. Trente n'avaient payé que partiellement.

Au total, l'U.N.E.S.C.O. a reçu 45,5 millions de dollars sur 78 millions espérés.

Notre attitude a été efficace. Le 8 octobre dernier, le conseil exécutif de l'U.N.E.S.C.O. a proposé une procédure tendant à rendre possible la participation d'Israël à la région Europe.

Il admet en effet que la participation des Etats aux activités « régionales » de l'Organisation soit décidée conformément aux vœux des Etats qui composent ces différentes régions. Or, parmi

les pays faisant partie de la région Europe, seize avaient voté l'an passé pour le rattachement d'Israël, onze contre et quelques-uns (dont la France) s'étaient abstenus. Sans doute revisera-t-elle son jugement ?

Le texte, présenté par dix-sept délégués, dont sept Africains et cinq Latino-Américains, a été voté par vingt-deux voix contre trois et trois abstentions. Certains pays arabes se sont abstenus, et la Yougoslavie a voté pour. C'est peut-être le commencement de la sagesse qui consiste à maintenir l'U. N. E. S. C. O. dans sa vocation culturelle. Pour devenir applicable, la procédure proposée par le conseil exécutif doit maintenant être approuvée par la conférence générale.

Rappelons aussi que l'année dernière, l'Assemblée Nationale avait supprimé les crédits de coopération avec le Chili, afin d'obtenir la libération des Français emprisonnés. Les crédits avaient été rétablis par le Sénat, ces prisonniers ayant été libérés entre-temps.

C'est dire que l'action parlementaire peut avoir quelques heureux effets.

L'O. N. U.

Notre émotion, cette année, est encore plus grande.

En effet, par 70 voix contre 29 et 28 abstentions, la Commission des Nations Unies et l'Assemblée générale, le 10 novembre, c'est-à-dire exactement trente-sept ans après la tragique « nuit de cristal » qui marqua dans l'Allemagne hitlérienne le début de la « solution finale » par 72 voix contre 35 et 32 abstentions, ont « assimilé le sionisme au racisme et à la discrimination raciale », alors qu'il en est absolument le contraire. Il s'agit, ni plus ni moins, de l'alignement sur le dispositif voté par les Etats africains, à Kampala le 1^{er} août dernier.

Et ce, à la veille de cette décennie que l'O. N. U. se propose d'organiser contre le racisme et qui doit commencer en 1976 par la Conférence mondiale d'Accra.

L'indignation soulevée par cette décision qui active la haine alors que les horreurs du nazisme ne sont pas oubliés, met en cause la fonction et le sérieux des Nations Unies et notre commission, sur la proposition de notre collègue Giraud a déjà exprimé sa réprobation dans le rapport de M. Claude Mont.

LE B. I. T.

Par ailleurs, les Etats-Unis qui apportent la principale contribution financière à l'Organisation internationale du travail, c'est-à-dire 11 283 625 dollars, soit 25 % du budget total, ont officiellement annoncé, le 6 novembre, leur intention de quitter l'organisation dans deux ans, à la suite de l'admission d'un représentant de l'O. L. P. qui est la conséquence de l'abandon de la représentation tripartite, gouvernement, employeurs, travailleurs, qui faisait l'originalité de l'O. I. T.

Il conviendrait sans doute de définir également notre attitude à l'égard de cet organisme dont l'attitude sélective poursuivant la violation des Droits de l'homme chez les uns en négligeant les autres, démontre la regrettable politisation, alors que la France avait largement inspiré la création de ces organismes internationaux du travail.

En revanche, la Commission sociale des Nations Unies a été saisie d'une proposition d'amnistie générale de tous les détenus politiques dans le monde, ayant cherché l'expression pacifique de leurs convictions et opinions, même si elles divergent de leur Gouvernement.

Il serait heureux que la France soutienne fermement cette proposition hautement humanitaire.

Les émissions radio-télévisées vers l'étranger.

Nous avons dit, l'année dernière, nos incertitudes devant la disparition de l'O. R. T. F. et la suppression, le 1^{er} janvier 1975, de la direction chargée au sein de l'Office, d'assurer les émissions vers l'extérieur.

Deux services du Ministère des Affaires étrangères sont désormais chargés de remplir cette mission : le service de presse pour l'information en direct et la direction générale des relations culturelles scientifiques et techniques qui préparent les programmes destinés aux émissions étrangères.

Les deux instruments d'exécution régis par une Convention sont, d'une part, Radio France et d'autre part la Somera.

Dans le cadre de la réforme des émissions vers l'étranger de la Société nationale de radio, il a pu être réalisé un total annuel de 6 388 heures d'émissions sur ondes courtes vers l'Afrique, 365 heures d'émission annuelle en ondes moyennes en espagnol et 365 heures d'émission annuelle, toujours en ondes moyennes, en allemand.

Le coût des programmes des émissions vers l'étranger doit être repris intégralement par le Ministère en 1977. En 1975, la quasi-totalité a été couverte par lui (11,9 sur 12,8 millions de francs).

En ce qui concerne le coût de la diffusion de l'ordre de 27 millions de francs, il a été financé en 1975 par la Société nationale de radio et sera financé, à partir de 1976, par l'Etablissement de diffusion.

Peut-on connaître le contenu de notre politique d'émissions radiophoniques en direct vers l'étranger en 1976 alors que le problème du financement n'est pas encore réglé ?

En effet, les crédits du service de presse s'élèveront à 14,3 millions de francs, soit une progression de 7 % environ. En contrepartie, les demandes sont les suivantes :

- pour les sociétés nationales de radio 13,9 millions
- pour la Somera 7 millions

d'où une différence de plus de 6 millions de francs. Pour l'instant, on est dans l'incertitude sur la façon dont cet écart pourrait être réduit ou financé. Un examen interministériel est en cours. Le volume de nos émissions en direct vers l'étranger a déjà considérablement baissé en 1975, en particulier pour ce qui est des émissions produites par les organismes français de radio. Une concentration des émissions a été faite vers l'Afrique, le Moyen-Orient et l'océan Indien, émissions en langue française qui portent sur 17 h 30 de programmes. Sur ce total, 10 h 30 d'émissions ne sont qu'un relais des chaînes nationales. Par ailleurs, les émissions en langues étrangères se bornent à une heure par jour en langue allemande et une heure par jour en langue espagnole et nous apprenons avec surprise leur éventuelle suppression alors que par ailleurs, l'Espagne est un excellent client pour nos six programmes de radiodiffusion, dont elle reçoit 345 exemplaires et qu'un effort financier est prévu pour les relations culturelles avec ce pays. Dans

les circonstances actuelles de l'évolution politique de ce pays, ce serait une très grave erreur de supprimer ces émissions et cela serait en outre en contradiction avec l'attitude actuelle de notre Gouvernement.

On se rappelle aussi l'émotion qu'a suscitée en cours d'année la suppression de la messe dans les émissions polonaises.

Nous restons hélas silencieux dans de vastes parties du Monde. L'on sait d'ailleurs que capter la voix de la France à 6 000 kilomètres de Paris n'est pas facile même avec les ondes courtes qui nécessitent une réception à bandes étalées avec un bouton de réglage démultiplié.

LES PROGRAMMES DE RADIO

Radio-France est chargé de la réalisation de programmes radio-phoniques enregistrés spécifiques (4 136 000 F) et de la diffusion de programmes enregistrés repris des chaînes et choisis sur catalogue par les stations utilisatrices (2 064 000 F).

Dans le premier type d'intervention, ce sont six magazines d'un quart d'heure qui sont réalisés en français, anglais, espagnol et portugais et dont les 1 685 copies sont adressées à 86 pays différents ; la durée théorique de programmation est de près de 22 000 heures.

Le tableau ci-après fournit une ventilation plus précise de ces programmes :

NATURE DES MAGAZINES	FRANÇAIS	ANGLAIS	ESPAGNOL	POR-TUGAIS	TOTAUX
Magazine d'information générale	122	30	109	222	483
Magazine culturel	78	22	116	12	228
Magazine féminin	42	30	188	11	271
Magazine scientifique	53	»	97	»	150
Variétés	54	28	159	52	293
Chanson poétique	59	26	124	51	260
Total hebdomadaire.	408	136	793	348	1 685
Total annuel	»	»	»	»	87 620
Coût annuel	1 261 776	537 638	1 347 586	895 850	4 042 850

Il semble que l'impact des émissions en français soit très important en Afrique et en Haïti. Les émissions en espagnol connaissent également un succès considérable : les pays destinataires ont sollicité l'envoi d'exemplaires supplémentaires ; quant aux programmes pour le Brésil, le coût du transport aussi bien que l'augmentation de la demande vont conduire à la réalisation de multicopies sur place. Il faut noter, par contre, un insuccès certain en Europe orientale : les programmes spécifiques réalisés dans les langues locales n'étaient jamais programmés par les radios nationales et ont été supprimés ; des programmes en français ont été envoyés, à titre expérimental : ils n'ont pas été diffusés tels quels, mais les radios polonaise, roumaine et yougoslave en utilisent des éléments pour la réalisation de leurs programmes.

Le deuxième type d'intervention — mise à la disposition des stations locales de programmes repris des chaînes — concerne les douze pays ci-dessous (chiffres de 1975) :

Algérie	245 heures.
Angola	180
Arabie saoudite	450
Ethiopie	100
Haïti	650
Laos	185
Liban	1 250
Maroc	230
Mexique	190
République arabe d'Egypte.....	410
Tunisie	975
Cambodge (les émissions ont cessé en mars 1975).	750
<hr/>	
Total	5 615 heures.

M. D'Arcy a reçu une mission d'études qui portera sur les aspects techniques et financiers de notre action radiophonique extérieure. Il doit déposer son rapport au cours des premiers mois de 1976. Espérons que nous y verrons plus clair.

Signalons enfin que la Communauté radiophonique des programmes de langue française a célébré son vingtième anniversaire à Montréal. Elle assure la défense et l'illustration de la langue française sur quatre radios francophones de France, Belgique, Suisse et Canada.

Au chapitre Presse et information, signalons que le fonds culturel pour l'aide à l'exportation du livre est transféré au Secrétariat d'Etat à la Culture soit (12 312 000 F).

Nous doutons fort que ce secrétariat dispose de moyens de diffusion meilleurs que ceux du Ministère des Affaires étrangères.

La francophonie.

On évalue à 200 millions le nombre des personnes qui, dans le monde, parlent ou apprennent le français. Ce chiffre est important en valeur absolue, mais le Ministère l'a reconnu dans une réponse du 29 avril à une « question écrite » de M. Jager, sénateur : « L'intérêt que l'on porte dans le monde à la connaissance de la langue française... a récemment diminué dans les secteurs géographiques de première importance. »

En *Allemagne fédérale*, malgré le traité d'amitié de 1963, dans l'enseignement primaire, le nombre d'élèves choisissant le français comme langue vivante est passé de 37 682 en 1971 à 43 000 en 1973, alors que le nombre d'élèves ayant choisi l'anglais est passé, dans la même période, de 1 760 000 à près de 2 millions. Dans l'enseignement secondaire, en 1971, 44 000 élèves (dont 36 000 en Sarre) ont préféré le français comme première langue vivante à l'anglais, retenu par 2 millions d'élèves. En 1973, 10 000 élèves lycéens allemands ont opté pour notre langue, alors que 490 000 élèves avaient choisi l'anglais comme première langue étrangère.

Aux *Etats-Unis*, où il n'existe plus l'obligation d'étudier une langue étrangère, l'effectif des étudiants en français a diminué de 18,4 % en deux ans, passant de 359 313 en 1970 à 293 084 en 1972. Dans le même temps, l'espagnol qui possédait déjà en 1970 un léger avantage numérique sur le français, a diminué dans des proportions plus modestes (— 6,3 %).

En *Italie*, l'étude du français est tombée de 59 % (1960-1966) à 39 % (1972-1973), alors que, dans le même temps, celle de l'anglais passait de 36 % à 56 %.

Aux *Pays-Bas*, l'enseignement du français restera obligatoire en classe d'orientation, mais il a donné lieu à une bataille nationale.

On peut donc s'interroger sur l'efficacité de notre action, pourtant continue et servie par les moyens modernes d'enseignement.

Le groupe de travail, commun au Ministère des Affaires étrangères et au Haut Comité de la langue française, a-t-il trouvé des propositions concrètes car la pratique du français est liée à l'image que l'on se fait de la France.

Sur douze langues pratiquées dans le Monde, le français arrive en onzième position devant l'Italien, le chinois étant en tête avec 950 millions de parlants.

Cependant, le français jouit d'un rayonnement et d'un prestige bien supérieurs à sa diffusion réelle.

C'est ainsi qu'au *Sénégal* le président Léopold Senghor a réglementé par décret l'emploi des majuscules dans les textes administratifs et que le rapport de présentation, publié en tête du décret sénégalais, déclare : « On y perd son français ».

Par ailleurs, les relations de la France avec le *Québec* sont les plus importantes et les plus diversifiées de celles que la France entretient au titre de la francophonie. La rencontre, en décembre 1974, entre MM. Chirac et Bourassa et les accords conclus à cette occasion ont donné une nouvelle impulsion à ces relations. En 1975, le montant des crédits accordés s'est élevé à 21 millions 780 000 F, soit 34 % des crédits consacrés à nos relations avec l'ensemble de l'Amérique du Nord.

Le but essentiel est de mieux asseoir la place du français dans l'enseignement.

La francisation de l'enseignement technique résulte de l'application de la loi 22 qui fait du français la langue officielle du Québec ; la France aide à cette francisation par des stages spécialisés de l'ordre de 500 en 1976.

Le Québec veut faire du français « la langue du monde du travail ».

Le *New York Times* a publié un article en français pour mettre en exemple la baisse croissante de notre langue aux *Etats-Unis*, illustré par le fait que le nombre des étudiants dans les universités a diminué de 30 % en quatre ans.

Devant cette situation, on peut souhaiter que la carte linguistique de l'enseignement français soit diversifiée.

Il importe que le français demeure la langue des sciences et, à cet effet, la création d'un Office de publications scientifiques de langue française s'avère indispensable et permettrait de s'adapter aux changements rapides qui interviennent dans le domaine de la communication.

La création d'une banque de terminologie, en liaison avec celle existant déjà à Montréal, de telle sorte que soit tissé un réseau d'informations relatif aux néologismes et aux équivalents qu'il importe de leur donner, préserverait la pureté de la langue contre tout barbarisme ou anglicisme.

La proposition de loi, adoptée par le Sénat le 23 octobre 1975, relative à l'emploi de la langue française va dans le même sens et mériterait d'être diffusée dans les pays francophones.

Par ailleurs, il faut rester vigilant en Europe. Il faut lutter pour le maintien du français au sein de la *Communauté européenne* et des autres organisations européennes.

Est-ce une bonne politique de fermer les Centres culturels en Allemagne, alors que l'on maintient ceux de Katmandou et de Kota-Kinabalu en Malaisie orientale ?

Les langues de l'Europe sont solidaires, non dans un combat contre l'anglais, mais dans la recherche d'un équilibre entre lui et elles. Lorsqu'on apprend qu'une « Maison du français » va se créer à Bruxelles, on souhaiterait qu'il en fût de même dans d'autres capitales.

Il faut aussi établir une liaison organique entre les exportations industrielles de la France et la diffusion de sa langue. Aujourd'hui, c'est l'activité économique et le commerce international qui sont le principal support de la diffusion d'une langue, par la présence quotidienne des techniques, des hommes et des produits. L'argument technique et économique a dépassé le seul argument culturel. Il faut d'abord une politique plus active et diversifiée de l'enseignement des langues vivantes en France si nous voulons avoir la réciprocité.

Or en France même, l'anglais est de loin la langue la plus étudiée dans les établissements secondaires, soit 64,2 % contre 21,7 % pour l'allemand.

En 1975 a été créé au sein du Ministère des Affaires étrangères, le *Service des affaires francophonies* chargé de la coordination et de l'animation de tout ce qui concerne la francophonie.

L'Agence de coopération culturelle et technique a fait l'objet de critiques. Elle est la première à admettre que son fonctionnement ne donne pas entièrement satisfaction par son manque d'originalité et d'efficacité réelle, la lourdeur des structures administratives.

En France, il y a encore trop de dispersion des responsabilités.

On peut se demander d'ailleurs si la multiplicité des organismes n'est pas exagérée.

Outre ces deux Associations, il faut ajouter la D.G.R.C.S.T. elle-même, le Comité interministériel pour les affaires francophones, le Haut Comité de la langue française, le Service des affaires francophones du Ministère des Affaires étrangères.

Le Ministère des Affaires étrangères souhaiterait concentrer l'action de l'Agence de coopération culturelle et technique sur les programmes originaux qui ont fait leurs preuves (école de Bordeaux, programme audiovisuel, pédagogie) ; l'Agence a tendance au contraire à fabriquer elle-même ce que d'autres fabriquent déjà, avec plus de moyens et d'expérience, dans l'aide bilatérale et multilatérale ; le Canada propose, quant à lui, la création d'un fonds particulier de coopération technique alimenté par des contributions volontaires.

La Belgique se préoccupe du volume croissant des dépenses dont la France, d'ailleurs, supporte près de la moitié (15 741 000 F) en 1975. Elle est, de surcroît, accusée par certains de faire de l'Agence un instrument d'hégémonie et d'influence politique.

L'Association des parlementaires de langue française, fondée en 1967, a tenu ses assises à l'île Maurice en présence des représentants de vingt-cinq pays. Elle a été marquée par de meilleures relations avec l'Agence de coopération culturelle et technique.

La VI^e biennale de la langue française s'est tenue à Luxembourg en septembre dernier.

L'accent a été mis sur la nécessité de maintenir la langue française comme langue internationale dans les assemblées et congrès de tout genre. On s'est élevé contre les démissions, les abandons, les renoncements volontaires auxquels il convient de mettre un terme.

Nous suggérons que se crée en France une organisation comparable au British Council, dont la mission a pour objet de présenter à l'étranger le mode de vie et les institutions britanniques et assurer une meilleure compréhension entre la Grande-Bretagne et les autres pays. Elle a été érigée en corps constitué.

L'alphabétisation.

Le pourcentage des analphabètes a diminué dans le monde, mais leur nombre continue d'augmenter en chiffres absolus : 48 millions de plus entre 1960 et 1970. Au total, on en compte 784 millions, soit un tiers de la population adulte du monde, 60 % étant des femmes.

L'alphabétisation doit être liée à toutes les actions de développement. Le matériel d'enseignement doit être adapté à chaque milieu.

En France même, on compte, sur 4 millions d'étrangers, environ 1 million d'analphabètes.

Or, généraliser l'enseignement primaire exige de doubler le nombre de maîtres en Amérique latine et de le tripler en Afrique.

La croissance démographique, de l'ordre de 2 % par an, des pays sous-développés, nécessiterait d'augmenter de moitié environ le nombre des instituteurs pour maintenir dans ces pays le niveau actuel de scolarisation, c'est-à-dire moins de la moitié des enfants de six à douze ans allant à l'école.

Dans les pays industrialisés, la période d'accroissement des effectifs est révolue et la diminution du nombre des naissances laisse prévoir un meilleur encadrement. La formation des maîtres doit cependant être améliorée. Elle doit prendre un caractère permanent.

La Conférence internationale sur l'éducation organisée le 27 août dernier à Genève par l'U.N.E.S.C.O. a conclu à la nécessité de transformer le système de formation des enseignants.

Défense des Français.

Un million de Français vivent à l'étranger. 1 002 769 exactement. Il est indispensable de leur donner des garanties dans le domaine social et culturel, mais aussi sur le plan politique.

Ils ne sont pas toujours traités comme il convient et même, dans des pays qui bénéficient largement de notre aide.

Les coopérants, certes, sont garantis par les accords de coopération, mais que deviennent-ils dans le cas du Vietnam ou du Cambodge, dans le cas du Liban où depuis juillet les établissements scolaires n'ont pas ouvert et où les jeunes professeurs affectés sont exposés inutilement aux dangers de la guerre civile. D'ailleurs, quatre Français au moins ont été tués au Liban. Dans le cas aussi du Tchad, malgré le regroupement des coopérants dans la capitale.

A Oran, des enseignants français ont occupé les locaux du Consulat de France, pour protester contre leurs conditions de logement. Les autorités locales expliquent qu'elles n'ont pas de logements disponibles et que la cité construite pour les enseignants ne sera prête qu'entre le 1^{er} et le 15 janvier.

Quelle est notamment la situation des Français résidant au Vietnam et au Cambodge. Quel sort est réservé à leurs demandes de rapatriement.

Au 31 décembre 1974, on aurait compté 1 458 Français immatriculés au Cambodge, 3 108 au Laos et environ 10 000 au Sud-Vietnam.

Le Président de la République recevant récemment les lettres de créance du nouvel ambassadeur du Chili réclamait à juste titre la libération des prisonniers politiques de ce pays.

Mais il y a beaucoup d'autres pays envers lesquels nous pourrions nous manifester. Amnesty International, dans son rapport annuel, ne cite-t-il pas 107 pays sur 140 qui sont membres des Nations Unies qui ont emprisonné des hommes et des femmes pour leurs convictions politiques, les torturant parfois et allant jusqu'à les exécuter.

Combien nous aimerions aussi entendre les voix les plus autorisées intervenir pour la défense des Français emprisonnés arbitrairement dans tant de pays lointains : de Guinée en Algérie,

du Sud-Vietnam où douze Français, dont des femmes, seraient détenus, au Cambodge où un prêtre français aurait été tué, alors que le sort de trente ecclésiastiques est inconnu, sans parler du triste bilan de l'affaire Claustre et des chauffeurs emprisonnés en Iran.

Au total, pour des motifs politiques et économiques, soixante Français sont détenus ou empêchés de quitter leur résidence.

Nous attirons l'attention sur la situation précaire de certaines catégories de Français travaillant à l'étranger et sur la question de leur formation professionnelle. Deux groupes de travail fonctionnant auprès de M. le Premier Ministre devaient apporter des solutions pour une meilleure protection sociale. Leurs travaux seront-ils bientôt terminés ?

Il existe une disproportion flagrante du coût de la scolarité d'un pays à l'autre. Or, le droit à la scolarité des enfants français à l'étranger doit être égal pour tous.

En regard des efforts généreux de la France, nous devons relever que certains pays ne s'acquittent pas de leurs dettes. L'Algérie devait indemniser les rapatriés, l'Union soviétique doit toujours rembourser les milliards des emprunts russes et les sinistres de 1918-1920. Les agriculteurs marocains percevront-ils bientôt leurs indemnités ?

Les Français établis au Zaïre, dont les biens ont été nationalisés le 30 novembre 1973, seront-ils bientôt indemnisés comme il l'a été promis par une loi locale ?

Quant au contentieux franco-tunisien relatif au transfert des comptes bloqués depuis 1959, malgré l'amorce de règlement par le président Bourguiba lui-même, il n'est pratiquement pas réglé.

Les étudiants étrangers en France.

Il existe en France, dans les universités, 75 000 étudiants étrangers en 1974-1975 contre 65 919 l'année précédente, soit un accroissement de 13,55 % et cela constitue un record du monde proportionnellement à notre population.

Si on ajoute les effectifs des lycées, grandes écoles, enseignement technique, etc., le chiffre se situe entre 85 000 et 90 000.

Plus du tiers des futurs docteurs en sciences et en économie sont étrangers.

Le droit est en baisse. La médecine et la pharmacie se situent au-dessous du taux moyen de l'accroissement. Par contre, les lettres et sciences humaines, études dentaires, sont en hausse.

Pour 45 %, ces étudiants sont originaires des pays d'Afrique, dont 26 % pour les trois pays du Maghreb.

A signaler, en outre, que 170 accords d'associations ont été signés entre des universités françaises et étrangères, lesquels prévoient des échanges d'élèves et l'organisation de programmes communs et ce, en liaison étroite entre le Secrétariat d'Etat aux Universités et le Ministère du Commerce extérieur.

Cet effort assure aussi la promotion culturelle de la France.

*
* *

Dans la discussion générale de ce rapport en commission, M. Bokanowski a estimé que le choix du système Pal par l'Algérie n'a pas de lien avec nos activités culturelles et qu'il répond à un choix économique.

M. d'Ornano a souligné la nécessité d'améliorer les possibilités scolaires pour les enfants de Français à l'Etranger et dans des conditions financières équivalentes à celles de la Métropole.

M. Giraud a appuyé les vues du rapporteur sur la nécessité de fortifier l'influence des Français dans les pays méditerranéens et rappelle la vocation sociale, d'inspiration française, de l'Organisation internationale du travail qui doit être respectée.

M. Marcellin a soutenu également le ferme point de vue du rapporteur à propos de la crise des organismes internationaux : U.N.E.S.C.O., O.N.U., O.I.T., qui sont détournés de leurs attributions et menacés de déchéance. Il a souligné aussi la nécessité de défendre les nombreux Français détenus dans différents pays sans raison valable et d'obtenir leur libération.

Enfin la commission a adopté un amendement à l'article 27 de l'Etat B (chapitre 42-31) qui tend à réduire de 5 millions de francs le crédit destiné à la contribution française au budget de l'O.N.U. pour protester contre le vote émis le 10 novembre dernier par l'assemblée générale d'une résolution assimilant le sionisme au racisme.

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées vous demande d'émettre un avis favorable à l'adoption des crédits des Affaires étrangères - Relations culturelles.